

# POLITIQUE LINGUISTIQUE





# PHILOSOPHIE

---

À l'École internationale Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup, l'apprentissage de notre langue et d'une langue secondaire occupe une place centrale. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec en fait d'ailleurs une priorité à l'intérieur du programme de formation de l'école québécoise.

---

La langue est le moteur de la communication puisqu'elle constitue l'outil de prédilection pour l'ensemble des apprentissages. Elle permet aussi d'exprimer notre compréhension du monde et d'entrer en relation avec les gens d'ici et d'ailleurs.

---

Nous sommes convaincus de contribuer à développer chez nos élèves une sensibilité internationale aux langues, de faire preuve des qualités décrites dans le profil de l'apprenant de l'IB ainsi que les éléments essentiels du Programme Primaire (PP) à travers l'enseignement des trois langues.

## LANGUE D'ENSEIGNEMENT

La langue d'enseignement à l'École internationale Saint-François-Xavier est le français, langue maternelle de la grande majorité des élèves.



Cette matière est enseignée à raison de :

- 10 heures par cycle de 5 jours pour les enfants du 1<sup>er</sup> cycle;
- 8h30 pour ceux du 2<sup>e</sup> cycle;
- 7 heures pour le 3<sup>e</sup> cycle.

Les élèves du préscolaire vivent plusieurs activités d'éveil à la lecture et à l'écriture.

# SOUTIEN OFFERT AUX ÉLÈVES AYANT DES DIFFICULTÉS

← Différents soutiens sont offerts aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage dans la langue d'enseignement à l'oral et à l'écrit et des mesures incitatives de soutien à l'ensemble des élèves ont été prévues.



Deux orthopédagogues à plein temps et une orthopédagogue à temps partiel;

Cinq techniciennes en éducation spécialisée

Projet de lecture intégré dans les classes;

Récupération auprès des élèves en difficulté;

Aide aux devoirs et leçons;

Service de francisation;

Visite à la bibliothèque de l'école chaque semaine;

Apport d'un spécialiste en orthophonie pour le dépistage et le soutien lié à l'apprentissage de la langue;

Lecture quotidienne d'au moins 15 minutes en classe;

Services en ergothérapie et en psychologie.

L'APPRENTISSAGE D'AUTRES LANGUES PERMET AUX ÉLÈVES D'ALLER À LA RENCONTRE D'AUTRES CULTURES DANS LE MONDE ET AINSI DE POUVOIR COMMUNIQUER DANS D'AUTRES LANGUES QUE LA LEUR.

Par ailleurs, la qualité de la langue est continuellement valorisée et évaluée chez nos élèves via les activités et projets intégrés aux modules de recherche. Enfin, des épreuves synthèses sont administrées aux élèves à la fin de chaque cycle afin de situer le développement et le niveau de compétence de la langue chez nos apprenants (épreuves CS ou MEES).



# DROITS ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE



## LA DIRECTION D'ÉCOLE

La direction de l'école a plusieurs responsabilités en ce qui concerne la politique linguistique. En effet, elle doit :

- Communiquer dans un français correct.
- S'assurer de la qualité du français dans les communications diffusées de façon orale, écrite ou électronique.
- Diffuser la politique auprès du personnel, du conseil d'établissement.
- S'assurer de l'application de la politique dans son milieu.
- S'assurer que les normes et modalités d'évaluation des apprentissages tiennent compte de la politique linguistique.
- Soutenir le personnel relativement à la formation continue en français.
- Mobiliser son milieu et s'impliquer dans des activités visant à promouvoir l'amélioration de la qualité du français et le rayonnement de la langue française.
- Mobiliser son milieu et s'impliquer dans des projets visant à accroître la motivation des élèves à s'investir dans le développement des compétences en français. (Centre de services scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup, 2011, p.4)



## LE PERSONNEL

L'ensemble du personnel de l'école a également des responsabilités concernant la politique linguistique. En effet, le personnel doit : Cliquez pour ajouter du texte

- ▶ Communiquer dans un français correct.
- ▶ S'assurer de la qualité du français dans toutes les communications diffusées de façon orale, écrite ou électronique.
- ▶ Participer à des activités de formation continue en français, si cela s'applique.
- ▶ S'impliquer dans la promotion, l'amélioration de la qualité du français et le rayonnement de la langue française en fonction de l'organisation ».

(Centre de services scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup, 2011, p.5).

## LES ENSEIGNANTS

Les enseignants ont certaines responsabilités concernant la langue. Les enseignants ont la responsabilité de « prendre les moyens appropriés pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée » (LIP, art 22 (5)).

Aussi, la maîtrise de la langue d'enseignement fait partie des compétences que doivent maîtriser les enseignants afin d'obtenir leur brevet d'enseignement. Tel qu'indiqué dans le *Référentiel des compétences des enseignants*, « la pleine maîtrise de la langue d'enseignement est une compétence fondatrice parce que toute culture s'incarne dans une langue. L'école existe essentiellement à travers une culture et une langue vivante et en constante évolution ». (Ministère de l'Éducation, 2020, p. 50). De ce fait, les enseignants doivent :

- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale, écrite et illustrée dans l'ensemble de ses communications avec la communauté.
- Démontrer la capacité de soutenir ses idées de manière cohérente, intelligible, critique et respectueuse dans ses communications, à l'oral comme à l'écrit.
- Employer un registre de langue approprié dans ses interventions auprès des élèves, des parents et de ses pairs.
- Intégrer, dans la planification de son enseignement, des outils visant à promouvoir la langue d'enseignement comme objet de culture.
- Recourir aux différents modes d'expression de la langue (visuel, spatial, sonore et gestuel) pour soutenir le développement des compétences langagières des élèves.
- Prendre appui sur la langue maternelle des élèves et la valoriser pour favoriser l'acquisition de la langue d'enseignement.
- Vérifier la qualité de la langue des élèves, leur offrir une rétroaction fréquente de les amener à se corriger et à développer leur capacité à intégrer les règles et les usages de la langue orale et écrite.
- Communiquer de façon claire, précise et constructive les apprentissages effectués et toute autre information servant à soutenir l'élève dans ses apprentissages » (Ministère de l'Éducation, 2020, p. 51).





## LES ÉLÈVES

Les élèves de l'école ont également des responsabilités concernant le respect de la politique linguistique. En effet, ils doivent :

- ▶ « Communiquer dans un français correct.
- ▶ S'impliquer dans des activités visant l'amélioration des compétences en français et le rayonnement de la langue française.
- ▶ Avoir le souci de la qualité de la langue française dans ses travaux et épreuves, et ce, dans toutes les disciplines ». (Centre de services scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup, 2011, p.5)

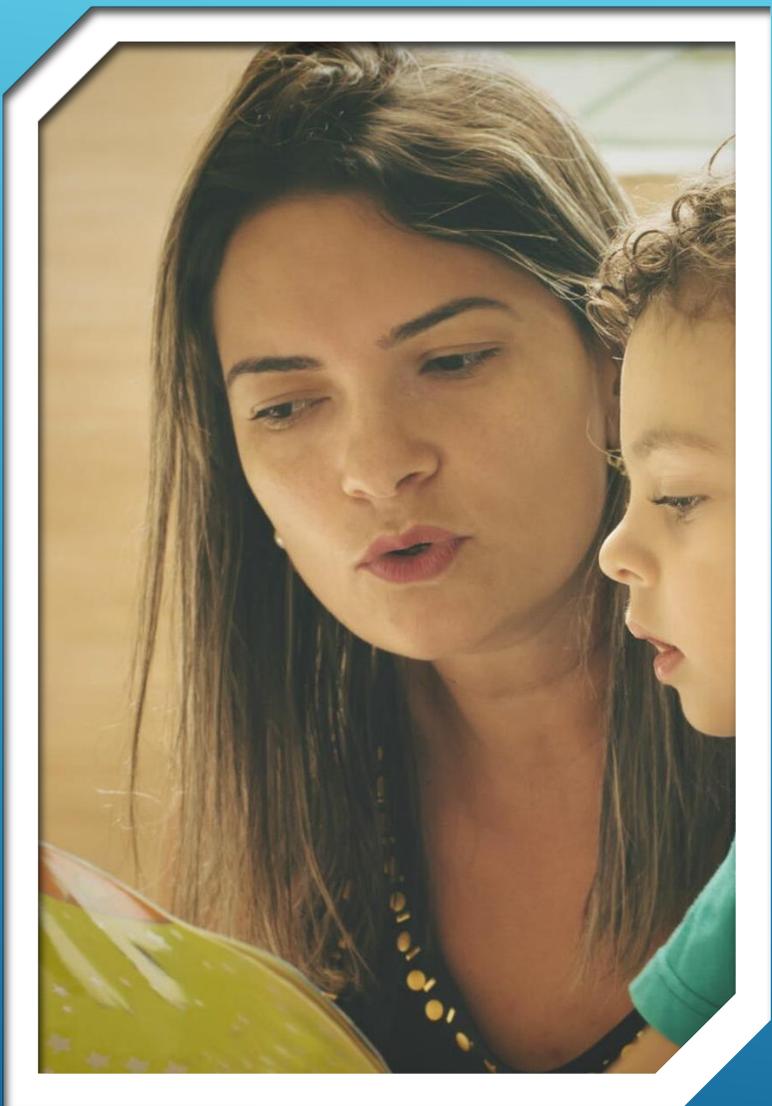
## LANGUE SECONDE

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec exige l'anglais, pour les élèves du Québec, dès la première année de leur scolarisation au primaire. À l'École internationale Saint-François-Xavier, le temps hebdomadaire alloué à l'enseignement de l'anglais pour nos élèves du préscolaire primaire est supérieur aux exigences du MEES:

MATERNELLE :	1 H 00 PAR CYCLE DE 10 JOURS
1 <sup>ER</sup> CYCLE :	2 H 00 PAR CYCLE DE 5 JOURS
2 <sup>E</sup> CYCLE :	2 H 30 PAR CYCLE DE 5 JOURS
3 <sup>E</sup> CYCLE :	4 H 00 PAR CYCLE DE 5 JOURS



Nous sommes persuadés que les élèves de l'École internationale Saint-François-Xavier pourront, à leur entrée au secondaire, bénéficier de solides connaissances en anglais qui auront été bonifiées par rapport aux exigences du programme de formation de l'école québécoise.



Les élèves du 3<sup>e</sup> cycle ont aussi la chance d'apprendre une troisième langue, soit l'espagnol.

Simultanément, l'apprenant développe ses habiletés à l'écoute, la communication orale, l'écriture et acquiert une connaissance de base de l'espagnol qui lui permettra un cheminement privilégié lors de son entrée au secondaire.

Le choix d'enseigner l'espagnol à l'École internationale Saint-François-Xavier est justifié par la grande popularité de cette langue dans le monde des affaires et du voyage. De plus, cette langue est vivante et très valorisante pour l'apprenant, car étant une langue latine, elle est relativement facile à apprendre.

Des mesures sont mises en place pour susciter l'intérêt pour cette troisième langue de la façon suivante :

- ▶ Affichage dans l'école;
- ▶ Une heure par cycle de dix jours d'espagnol pour les élèves de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> années;
- ▶ Ajout d'une note au bulletin (communiquer oralement) pour être en mesure d'évaluer les apprentissages des élèves.

## SENSIBILISATION À UNE TROISIÈME LANGUE

Enfin, les enseignants d'anglais s'intègrent aux modules de recherche. Pour faciliter l'intégration des langues, plusieurs ressources sont mises à la disposition des élèves pour encourager le développement de ces langues et l'intérêt pour celles-ci. La bibliothèque de l'école propose de la documentation dans les trois langues enseignées.

Entre les murs de l'école, l'ensemble de la communauté utilise la langue française. C'est la langue d'enseignement, de travail et de communication



# POUR PLUS D'INFORMATIONS

Téléphone : 418 862-6901 poste : 3930



RÉVISÉ EN ÉÉ : 14 MARS 2022  
PRÉSENTÉ AU CÉ : 28 MARS 2022

## RÉFÉRENCES

- Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup. (2011). *Politique linguistique*, Repéré à <https://www.cskamloup.qc.ca/wp-content/uploads/2018/09/S%C3%89J-Politique-linguistique.pdf>
- Ministère de l'Éducation du Québec. (2004). *Programme de formation de l'école québécoise*, gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation. (2020). *Loi sur l'instruction publique*. Repéré à <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/l-13.3>
- Ministère de l'Éducation. (2020). *Référentiel de compétences professionnelles- Profession enseignante*. Repéré à [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/devenir-enseignant/referentiel\\_competes\\_professionnelles\\_profession\\_enseignante.pdf?1606848024](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/devenir-enseignant/referentiel_competes_professionnelles_profession_enseignante.pdf?1606848024)
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. (2012). *Évaluation du plan d'action pour l'amélioration du français: Suivi des apprentissages réalisés par les élèves en écriture*, gouvernement du Québec. Repéré à [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/formation\\_jeunes/EvaluationPAAF\\_2eRapportFinal.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_jeunes/EvaluationPAAF_2eRapportFinal.pdf)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2020). *Charte de la langue française*. Repéré à <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/l-13.3>
- Organisation du Baccalauréat International. (2008). *Apprendre dans une langue différente de sa langue maternelle dans le cadre des programmes de l'IB*.